

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DDCT 60. Subventions fonds du Maire (26.900 euros) à 13 associations du 14^e arrondissement.

Mme Pauline Veron, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 13 associations domiciliées dans le 14^{ème} arrondissement de Paris ou actives dans cet arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline Veron, au nom de la 7^e commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Le photo club Paris Val de Bièvres », (44264 / 2018_08082), dont le siège social est situé Place de la Mairie – 91570 Bièvres.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 700 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Le 32 Ciné », (182343 / 2018_06252), dont le siège social est situé 32 rue Saint Yves – 75014 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « La porte Entre'ouverte », (27561 / 2018_07433), dont le siège social est situé 67 rue Maurice Ripoché- 75014 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention afférente.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Le marché solidaire », (29141 / 2018_05869), dont le siège social est situé 12 rue de l'Eure – 75014 Paris.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Kalizee », (188413 / 2018_07442), dont le siège social est situé 8 rue Maison Dieu – 75014 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Mission Bretonne Ti Ar Vretonned », (43303 / 2018_07379), dont le siège social est situé 22 rue Delambre - 75014 Paris.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Ligue des Droits de l'Homme », (44205 / 2018_07631), dont le siège social est situé 138 rue Marcadet- 75018 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention afférente.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « As de coeur », (180828 / 2018_07448), dont le siège social est situé 53 rue des Plantes – Hall 4 – 75014 Paris.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « A tout atout », (46127 / 2018_08221), dont le siège social est situé 98 Avenue Henri Ginoux – 24 rue du Commandeur – 75014 Paris.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « du jardin partagé Alice Milliat », (189810 / 2018_08224), dont le siège social est situé 45 Avenue René Coty – 75014 Paris.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Les Hyper voisins », (190859 / 2018_07866), dont le siège social est situé 23 rue de l'Aude – 75014 Paris.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 700 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Mémoire et racine de l'éducation populaire et de la cogestion », (19375 / 2018_07080), dont le siège social est situé 11 rue Cels – 75014 Paris.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Evropa akt l'Europe autour de l'Europe », (20886 / 2018_08355), dont le siège social est situé 22 rue Deparcieux – 75014 Paris.

Article 14 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 2400010 à partir des fonds du Maire (14^e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO